

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	07 octobre 2016	<b>Nombre de conseillers communaux</b> En exercice: 50 Présents : 35 Votants : 45
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	07 octobre 2016	

**Séance du 13 octobre 2016**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le treize octobre deux mille seize à dix-neuf heures, dans la salle des Champs Blancs à Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Régine PASQUIER, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 H 35), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Michel DEFRANCE, procuration à M. Laurent RIOTTE,  
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET,  
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Mohammed BELKAID  
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,  
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,  
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ,  
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,  
M. Guy BOURRAS, procuration à Mme Sylvie BLANC,  
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT  
Mme Catherine PICHON, procuration à Mme Catherine DECUYPER,  
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,  
M. Jean-Pierre BAUSSART, suppléé par Mme Valérie BRUSIN,  
M. Claude GRUET,  
Mme Isabelle MICHAUD,  
M. François JACQUET,  
Mme Emilie LEFORGE,  
M. Alain PETER,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet : modification du tarif pour « le droit d'entrée des classes des établissements secondaires du territoire de la CCJ » à la piscine intercommunale du Jovinien**

FIN/2016/63

Conseil communautaire du  
13 octobre 2016

**Objet :** modification du tarif pour « le droit d'entrée des classes des établissements secondaires du territoire de la CCJ » à la piscine intercommunale du Jovinien

**Vu** la délibération en date du 22 mai 2013, n° ADM/2013/39 portant sur la modification statutaire, prise de la compétence piscine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013,

**Vu** la délibération du 30 septembre 2013 relative aux tarifs de la piscine intercommunale du Jovinien,

**Considérant** la nécessité de réviser le tarif pour le droit d'entrée des classes des établissements secondaires au territoire de la CCJ, afin de s'aligner sur le prix de l'heure appliqué aux collèges,

**Considérant** que le prix pour l'année 2015/2016 était de de 55,54 € de l'heure pour l'année scolaire 2015/2016 pour les collèges du territoire. Ce tarif a été calculé selon l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de juin 2015 par rapport à juin 2014 indice de juin 2015 = 100,45,

Le prix de l'heure pour l'année scolaire 2016/2017 sera donc de 55,65 €/heure (indice 100.64 juin 2016) :  $(55,54 \times 100,64) / 100,45 = 55,65$  €,

**Considérant** que ce tarif sera révisé au début de chacune des années scolaires suivantes en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac du mois de juin par rapport au mois de juin de l'année précédente,

**Considérant** que les autres tarifs restent inchangés,

**Vu** l'exposé du président,

**Le conseil communautaire,**  
**Après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **approuve** ce nouveau tarif pour « le droit d'entrée des classes des établissements secondaires du territoire de la CCJ »,
  - **dit** que les autres tarifs restent inchangés,
- **autorise** le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce tarif.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET

Date de réception  
par la Préfecture :

19/10/2016

date de publication :

19/10/2016

